

Compte rendu de la séance du jeudi 04 juin 2020

Désignation des membres du CCAS

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de quatre membres du Conseil Municipal pour siéger avec le Maire au Conseil d'Administration du CCAS de Malarce sur La Thines.

- Mr Jean BYKENS, 1er Adjoint
- Mr Jean-Marc DUREY, 2ème Adjoint
- Mr Valentin BESNIER, conseiller
- Mme Emilie MALEYSSON, conseillère

ont été désignés membres du conseil d'Administration et ont déclaré accepter ce mandat.

Désignation des délégués SIVTA

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués pour le représenter au sein du Syndicat de voirie et Travaux annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme délégués pour représenter la commune :

- GINIER Daniel
- FEUILLADE BRIERE Delphine

Désignation des délégués Parc Naturel Régional

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

Désigne comme délégué titulaire pour représenter la commune :

- CHALVET Ronna, conseillère

Désigne comme délégué suppléant :

- GATTO Amélie, conseillère

Désignation délégué SMAM (Piscine) et suppléant

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'élire un délégué avec son suppléant pour le Syndicat de l'Ardèche Méridionale (SMAM) selon les statuts du syndicat, à savoir : 1 délégué pour une tranche de 500 habitants. Ces délégués constitueront le Comité Syndical du SMAM et devront ensuite élire le bureau syndical parmi les membres du Comité.

Les membres du comité Syndical se réunissent en moyenne trois fois par an pour voter les budgets, les emprunts et les affaires statutaires.

Les membres du bureau se réunissent tous les trois mois pour délibérer des affaires courantes de la piscine. Ils élisent le Président du SMAM parmi eux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité :

- délégué : Emmanuel VERILHAC
- Et son suppléant : Jean-Marc DUREY

Désignation Délégué SPL Cévennes d'Ardèche (Office du tourisme)

Le Maire informe le conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué pour le représenter au sein de la SPL Cévennes d'Ardèche de LES VANS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Comme Déléguée Titulaire : FICHOU Nathalie, conseillère

Comme Suppléante : FEUILLADE BRIERE Delphine

Désignation des délégués pour le Conseil d'Ecole

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués pour le représenter au sein du Conseil d'Ecole de l'école primaire de Gravières.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal désigne :

LE MAIRE : Delphine FEUILLADE BRIERE

Délégués :

- Emilie MALEYSSON

- Jean-Marc DUREY

Désignation délégué SDE 07

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué et son suppléant pour le représenter au Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electrification de l'Ardèche (SDE07).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme titulaire :

Monsieur BRILLANT Philippe, conseiller

Comme suppléant : Monsieur BYKENS Jean, 1er adjoint

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Le Maire explique qu'il y a lieu de délibérer pour fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Il propose de conserver les taux d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE :

De voter les taux d'imposition indiqués ci-après.

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases N-1	Taux votés	Variation de taux N-1	Produit voté	Variation du produit N-1 %
TFB	586 407	+ 0,12%	10%	0%	60 320	+ 2,99%
TFNB	6 365	+ 1,03%	42.23%	0%	2 703	+ 1,62%
TOTAL					63 023	

Vote du Compte Administratif 2019 du Budget Principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		135 414,25	33 174,86		33 174,86	135 414,25
Opérations de l'exercice	377 070,44	443 375,61	177 283,25	155 934,32	554 353,69	599 309,93
TOTAUX	377 070,44	578 789,86	210 458,11	155 934,32	587 528,55	734 724,18
Résultat de clôture		201 719,42	54 523,79			
			Restes à réaliser			
			Besoin de financement			147 195,63
			Virement à la section d'investissement			114 000,00

Affectation du résultat : 54 523,79 au compte 1068 (recette d'investissement)
 147 195,63 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		12 127,00		63 334,29		75 461,29
Opérations de l'exercice	42 137,44	46 266,25	29 749,00	24 349,00	71 886,44	70 615,25
TOTAUX	42 137,44	58 393,25	29 749,00	87 683,29	71 886,44	146 076,54
Résultat de clôture		16 255,81				74 190,10
				Restes à réaliser		
				Besoin de financement		74 190,10
				Virement à la section d'investissement		0,00

Affectation du résultat :
0 au compte 1068 (recette d'investissement)
16 255,81 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Questions diverses :

- Conditions d'ouverture de la bibliothèque : Une conseillère suggère une révision des conditions d'accueil du public dans le contexte sanitaire lié au COVID 19. Afin de respecter les règles de distanciations sociales, l'accueil est limité à une personne, il conviendrait donc d'étudier un assouplissement.

Information de Madame le Maire sur les affaires en cours :

- Vote du budget : Le vote du budget interviendra avant la fin du mois de Juin.
- Proposition de signer une convention avec l'auberge de Thines concernant l'occupation du domaine public
- Information sur les travaux à venir au niveau de la voirie